

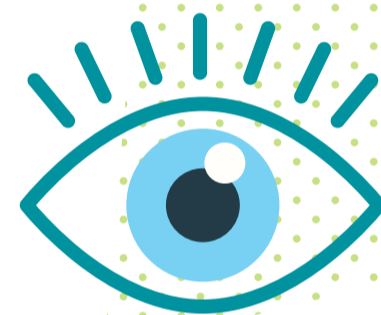
POLLUTION ACCIDENTELLE DES EAUX

ALERTER C'EST AGIR !

CONSTATER

Les indices d'une pollution :

Odeurs, couleurs, irisation, mousse, poissons morts...



ALERTER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

Qui prévenir ?

- Les **Sapeurs-Pompiers** en composant le **112** afin de traiter la pollution.

Les informations à mentionner :

- La date et l'heure du constat
- Le lieu précis (adresse, commune et cours d'eau concerné)
- Les éléments constatés (odeur, couleur, étendue de la pollution...)
- L'origine possible (eaux usées ou pluviales, accident routier ou de bateau...)
- Vos coordonnées